

**Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2022, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier «Bourgogne», situé entre la rue de Bourgogne, la route des Franchises, l'avenue Soret et la rue du Dauphiné, feuille cadastrale 33, section Genève-Petit-Sacconnex.**

*RECOMMANDATIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du  
30 mars 2022, dans le rapport PR-1503 A)

*RECOMMANDATION 1*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif qu'une attention particulière soit apportée afin que le maximum d'arbres à grand développement et fruitiers existants sur le site soient préservés

*RECOMMANDATION 2*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que pour chaque arbre abattu, trois arbres soient plantés.